



**I GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITÉ
ETABLISSEMENTS
DE FOOT5 « SPORT LOISIR »**

A COMPTER DU 22 JUIN 2020

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»

MISE EN PLACE DE LA REPRISE AU SEIN DE MON ENTREPRISE



- **Engagement de la Direction** : je nomme un référent «protocole sanitaire» qui veille à la mise à jour et au respect des règles et bonnes pratiques dans les établissements.
- **Communiquer les règles et pratiques** : je précise les modes opératoires qui doivent être respectés par le personnel dans un guide (charte, manuel, instructions...). Je dois former mes équipes aux règles et bonnes pratiques sanitaires, en leur délivrant un justificatif.
- **Surveillance** : toutes les règles et bonnes pratiques feront l'objet de vérifications. Les analyses des risques réglementaires sur la «santé sécurité» des travailleurs sont mises à jour pour intégrer le Covid-19, avec la prise en compte des nouvelles tâches. Les employés sont associés à la démarche et aux choix des moyens de contrôle. Je mets à jour le document unique d'évaluation des risques.
- **Gestion des cas suspects et avérés** : toute personne présentant les symptômes du Covid-19 sera orientée vers son médecin traitant, et le référent « protocole sanitaire » sera informé. Le manager des salariés placés en quatorzaine évalue le risque de contamination au sein de l'établissement, et en informe les possibles personnes concernées - ([voir fiche G1](#))

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»**PREPARATION DE L'ACCUEIL
ET INFORMATION****ORGANISATION DES ESPACES ET DES HORAIRES**

- **Surface utile** : j'identifie la surface utile dans l'établissement au global, puis par espaces spécifiques : espace de pratique physique, vestiaires, club house, boutique, salle de réception..., permettant de calculer le potentiel d'accueil de clients dans le respect des mesures de distanciation physique imposées (4m² / personne) ; le cas échéant je l'affiche à l'entrée de l'établissement.
- **Fil d'attente** : j'organise une file d'attente à l'entrée de l'établissement dans le respect des règles de distanciation (1m de distance entre chaque client).
- **Entrée** : j'organise les flux d'entrée et de sortie par des portes différentes ou, s'il n'y a qu'une porte, je matérialise les sens de passage. j'instaure également un sens de circulation dans tout l'établissement pour accéder aux différents espaces (accueil, bar, sanitaires, terrains...).
- **Distanciation** : je matérialise au sol la mesure de distanciation physique d'un mètre dans les zones d'attentes (espaces accueil, vestiaires, espace restauration etc...).
- **Accueil** : aux différents guichets d'accueil, j'installe un plexiglass entre les clients et les collaborateurs (si impossibilité : barrière en film transparent ou protection individuelle couvrant l'ensemble du visage type visière transparente ou tout autre moyen permettant d'établir une barrière physique) - ([voir fiche G1](#))
- **Vestiaires** : je condamne l'accès aux douches et vestiaires s'ils sont collectifs. Les surfaces de contact dans les vestiaires individuels ou traversants doivent être désinfectés avant et après utilisation ; je mets à disposition des lingettes désinfectantes et/ou du gel hydroalcoolique.
- **Dans l'espace bar / restauration de l'établissement** : je me réfère aux préconisations du Guide du Ministère du travail des professions HCR (hôtels, cafés, restaurants...)
 - * Les clients du bar / snack doivent porter un masque sauf lorsqu'ils sont à table
 - * Une distance d'un mètre linéaire entre 2 tables de convives doit être

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»

respectée

- * Au comptoir une visière (ou lunettes) est portée par le barman, avec une distance d'1 mètre assurée

- * La limite des convives par table est fixée à 10

- * Les menus ou produits sont présentés sur une ardoise

- * La vente à emporter sera fortement encouragée

- **Proshop** : j'autorise la vente des produits textiles ou chaussants. Concernant les essayages *soit je les interdis mais je donne la possibilité de retour ou de remboursement avec une mise en quarantaine pendant 48h du produit retourné (selon les recommandations du HCSP) * soit je les autorise, en mettant en quarantaine 48h les articles qui ne sont pas achetés mais qui ont été essayés.

- **Horaires** : j'adapte les amplitudes horaires si besoin afin de pouvoir accueillir les pratiquants dans les meilleures conditions et en toute sécurité.

INFORMATION DES PRATIQUANTS

- **Information** : j'installe un panneau à l'entrée et aux autres endroits stratégiques de l'établissement avec toutes les informations utiles aux clients (rappel des consignes, organisation du service, modalités de paiement, règles de pratique etc...) et aux autres endroits stratégiques (vestiaires, espaces de pratique, espace de restauration) - ([cf modèle d'affiche](#))

- **Règles d'hygiène** : je rappelle par voie d'affichage, diffusion vidéo ou sonore les règles générales d'hygiène ainsi que les gestes barrières, à l'entrée et à l'intérieur de l'établissement, ainsi qu'à l'entrée de chaque terrain

- * Se laver les mains très régulièrement au savon ou au gel hydroalcoolique

- * Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

- * Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ensuite

- * Saluer sans se serrer la main ni s'embrasser

- **E-mailing** : j'informe les pratiquants par e-mail des nouvelles règles applicables dans l'enceinte et je leur demande de ne pas venir en cas de symptômes ou de suspicion de symptômes. Je complète les conditions générales de vente en fonction des changements opérés en raison de la crise sanitaire.

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»

RÈGLES SANITAIRES ET ORGANISATION NETTOYAGE

- **Masque** : je recommande le port du masque à toutes les personnes qui circulent dans les espaces communs intérieurs et jusqu'au début de l'activité physique et sportive (sauf dans l'aire de jeu) - ([cf affiche](#))
- **Nettoyage des mains** : j'invite les clients et pratiquants à se désinfecter les mains à l'aide d'un gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée de l'établissement et dans les autres lieux stratégiques (accueil, vestiaires, sanitaires, entrée des aires de jeu etc...). La fréquence de nettoyage des mains devra être augmentée.
- **Nettoyage** : avant la réouverture « post-confinement », je désinfecte le centre totalement. Je mets en place ensuite un système de nettoyage et de désinfection régulier de l'établissement, des points de contact, du mobilier, des sols, de la banque d'accueil, des parois des terrains, du matériel et des accessoires de pratiques - ([voir fiche G2](#))
- **Sanitaires** : j'organise une désinfection régulière en vérifiant régulièrement la mise à disposition de savon et/ou de gel hydroalcoolique et des essuie-mains à usage unique (je supprime les sèche-mains en tissus et je condamne les sèche-mains soufflants qui provoquent la diffusion de gouttelettes dans l'air ambiant).
- **Equipements collectifs** : je condamne les fontaines à eau, les bornes de Jeux Playstation, les tablettes de contrôle de la vidéo des terrains... ou je prévois une désinfection avant / après utilisation. J'affiche les consignes et je mets à disposition des lingettes désinfectantes et/ou du gel hydroalcoolique à proximité.
- **Aération** : j'aère plusieurs fois par jour les pièces fermées (10 à 15 minutes à chaque fois)
- **Poubelle** : je mets à disposition une poubelle à la sortie de l'établissement pour jeter son masque.

[TÉLÉCHARGEZ LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER](#)

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»

GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE SPORTIF



- **Réservation préalable à la pratique** : afin d'éviter tout regroupement de personnes à l'accueil, je demande aux pratiquants de réserver obligatoirement leur terrain en amont de leur venue (soit par internet ou par téléphone).
- **Enregistrement** : j'enregistre chaque pratiquant au préalable et je l'invite à remplir le formulaire de reprise d'activité du Foot5 (idéalement par voie électronique pour éviter l'échange de papiers), ceci permettra un traçage ultérieur en cas de nécessité. Je peux également être amené à prendre la température de chaque pratiquant, avant de jouer.
- **Paiement de la partie** : j'incite l'organisateur à régler intégralement la partie pour éviter les paiements individualisés (de préférence par internet). Il est possible le cas échéant de régler sur place par CB (sans contact) avec mise à disposition de lingettes et de gel hydroalcoolique à proximité des TPE pour les désinfecter, par téléphone ou avec leur carte de fidélité (100% dématérialisé). Je limite les paiements en « espèces » via un affichage et mettre à disposition une coupelle pour l'échange de monnaie et divers documents (ticket de caisse, bulletins, cartes...) ([cf modèle d'affiche](#))
- **Programmation de la partie** : la programmation des terrains impose un espacement de 15 minutes entre chaque réservation (Ex : Terrain 1 à 19h00 – Terrain 2 à 19h15 – Terrain 3 à 19h30 et Terrain 4 à 19h45), de manière à avoir un maximum de rotations de terrains et à éviter que les joueurs n'arrivent ou ne repartent en même temps de l'établissement.
Je limite la durée d'activité à 1 heure maximum pour permettre au plus grand nombre de venir jouer.
- **Timing** : je demande aux pratiquants qui ont préalablement réservé de ne pas arriver sur le parking du centre plus de 15 minutes avant l'heure de réservation et de repartir dans la mesure du possible immédiatement à l'issue de leur partie.

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»

PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE DU FOOT5



- **Accès terrain** : je mets en place un sens de circulation permettant de respecter la distanciation sociale pour accéder à chaque terrain de Foot5.
 - * L'échauffement en dehors du terrain de jeu est formellement interdit.
 - * L'ensemble des joueurs d'une partie doit être complètement sorti du terrain avant que les autres puissent entrer sur ce même terrain.
- **Terrain de Foot5** : je mets à la disposition des pratiquants à l'entrée des terrains un distributeur de gel hydroalcoolique, un produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle avec un sac plastique pour leur permettre de nettoyer certains équipements si nécessaire. Chaque fois que cela est possible, je demande de laisser les portes des terrains ouvertes afin que les poignées soient le moins possible manipulées.
- **Matériel** : j'invite les pratiquants à arriver en tenue sportive et utiliser exclusivement son matériel personnel (maillot, short, chaussures, gants, bouteille d'eau, serviette...), avec une deuxième paire de chaussures différentes pour pratiquer le Foot5 sur le terrain. Le gardien de but doit obligatoirement porter des gants (pour éviter les contacts avec le ballon). Je veille à la désinfection régulière et après chaque usage du ballon mis à disposition des joueurs.
- **Chasubles** : si je mets à disposition des chasubles pour les équipes alors je mets en place un lavage systématique des chasubles usagés à 60 degrés pendant 30 minutes au moins. Je mets également en place une corbeille à la sortie des terrains pour que les joueurs y déposent les chasubles utilisées après chaque partie (J'affiche les consignes).
- **Distanciation au cours des parties** : le Foot5 est une activité de loisir collectif où les pratiquants se retrouvent à 5 contre 5 sur un terrain de 500m² (soit 1 personne pour 50m²). Chaque équipe est constituée de 4 joueurs de champ et d'un gardien de but. Je demande que les joueurs de champ ne pénètrent pas dans la surface de réparation du gardien.

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»

- **Règles de jeu** : je rappelle les règles de Jeu du Foot5 et qu'il est interdit :
 - * De cracher sur le terrain
 - * De joueur torse nu
 - * De tacler et/ou de jouer à terre
 - * De s'accrocher aux parois et aux filets du terrain
 - * D'être en contact avec un autre joueur le long des parois
 - * Les charges et les contacts prolongés sont interdits
- **Collaborateurs** : je mobilise tous les collaborateurs pour veiller à ce que ces règles et cette organisation soit pleinement appliquée dans les espaces de pratiques et les zones sensibles.

[TÉLÉCHARGER « NOTRE ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE »](#)

GUIDE : REPRISE D'ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENTS DE FOOT5 «SPORT LOISIR»**ENSEIGNEMENT & ANIMATIONS**

- **Ecole de Foot & Stage** : les séances se déroulent sur des créneaux horaires spécifiques, réservés aux enfants, à raison de 9 enfants maximum par terrain de 500m², plus 1 éducateur ou 10 enfants si l'éducateur est hors de l'espace de jeu. Aucune réservation au public n'aura lieu en même temps. Je fais respecter à tout moment une distanciation entre les enfants et l'éducateur d'un mètre minimum. Je demande aux éducateurs d'adapter la pratique pédagogique afin de privilégier les ateliers et exercices respectueux des mesures de distanciation, ainsi que de sensibiliser les enfants aux gestes barrières. Les enfants ne doivent pas toucher au matériel pédagogique

Les personnes accompagnant les enfants doivent amener leurs enfants à tour de rôle. Ces personnes doivent obligatoirement attendre en dehors de la zone de jeu pendant le déroulement de la séance.

- **Anniversaires** : les prestations « Anniversaires » pourront être organisées uniquement dans les établissements localisés en zone verte.

J'autorise un maximum de 10 enfants sur l'espace de jeu et l'éducateur devra rester hors de l'espace de jeu pour donner les consignes et proposer des exercices spécifiques.

L'éducateur veille à faire respecter une distanciation minimum entre les enfants à tout moment.

J'organise le gouter d'anniversaire dans l'espace restauration en respectant les préconisations du Guide du Ministère du travail des professions HCR (hôtels, cafés, restaurants...), à savoir limiter à 10 les personnes à table.

- **Tournois** : je n'organise pas de tournois ou de Cup pour le moment afin d'éviter des regroupements importants de personne.

- **Evènements d'entreprise & Séminaire** : je n'accepte pas les événements d'entreprises ou séminaires pour le moment.

NOUS RAPPELONS QUE CE PROTOCOLE EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER AU GRÉ DE LA SITUATION SANITAIRE NATIONALE ET TERRITORIALE ET DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES QUI EN DÉCOULERONT.



GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITÉ
ETABLISSEMENTS DE FOOT5 « SPORT LOISIR »

NOUS NOUS ENGAGEONS...

LE FIVE⁵

URBANSOCCER
VIVEZ LE MEILLEUR DU FOOT À 5

CONVI'Sports

